

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00030
Numéro SIREN : 884 205 121
Nom ou dénomination : 2AZ

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2022 sous le numéro de dépôt 6007

SAS 2az
Société par action simplifiée
Au Capital de 10 000 Euros
Siège Social : 9 route d'Orleans
45460 Les bordes
RCS ORLEANS 884 205 121

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Sur l'exercice allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

Madame, Monsieur,

Je vous ai convoqué en assemblée générale ordinaire conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 et soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Je me permets d'attirer votre attention qu'aux termes de l'article 8 nouveaux du Code du Commerce, modifiés par la loi du 30 avril 1983 forme un tout indissociable :

- le bilan actif et passif
- le compte des résultats
- l'annexe des comptes du dit exercice

Comme vous pouvez le constater, l'annexe des comptes annuels détaille tous les comptes de l'actif et du passif et explique la formation du résultat.

Pour éviter toute redondance, le législateur a prévu dans l'article 340 que le rapport de gestion :

- la gestion de la société durant l'exercice écoulé
- son évolution prévisible
- les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi
- ses activités en matière de recherche et de développement.

I-Gestion de l'exercice 2021

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, notre société a réalisé un bénéfice de 51419 Euros.

II-Evolution prévisible

Développement de l'entreprise en augmentant le Chiffre d'affaires.

III-Evénements importants survenus entre la date de clôture et ce jour

Aucun événement important ne mérite d'être signalé

IV-Affectation du résultat

Il vous sera proposé d'affecter ainsi le bénéfice de l'exercice écoulé

- réserve légale : 0,00 euro
- Autres réserves : 0,00
- Report du « à nouveau » 51419 euros

VI-Convention susceptible de tomber sous le coup de la loi sur les sociétés commerciales

Aucune n'est venue à la connaissance de la gérance

Enfin, ainsi que je vous l'ai indiqué vous trouverez dans les annexes les compléments d'information qui vous sont nécessaires pour avoir une image fidèle de notre société je soumettrai à votre vote, les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont été bien respectées et, notamment, de la mise à la disposition des associés pendant quinze jours précédant l'assemblée de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Seconde résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion ainsi que l'inventaire approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour le dit exercice un bénéfice de 51419 Euros.

Elle décide d'affecter ce résultat nul de la manière suivante

-réserve légales : 00.00 Euros

-Autres réserves : 00.00 Euros

-Report du solde « à nouveau » 51419 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée donne quitus entier au président pour l'exercice 2021 pour l'accomplissement concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention visée à l'article 50 de la loi sur les sociétés n'est à considérer au cours de l'exercice passé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal certifié par le président, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée prend acte que tous les associés sont présents et possèdent ensemble l'intégralité du capital social et renoncent à tout recours concernant le défaut de convocation requise par la lettre recommandée

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Fait à les bordes le 17 juin 2022.

Le gerant

SAS 2AZ
9 Route d'Orléans - 45400 Les Bordes
Siret : 894 103 210 000145400 SIRET 894 103 210 000145400

2AZ

Liasse fiscale 2021

Exercice comptable du 01/01/2021 au 31/12/2021

Version de travail éditée le 17/06/2022



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2022



N° 11084*22

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	
2AZ - SIREN : 884205121	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
9 ROUTE D ORLEANS 45460 LES BORDES	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à taux normal	13 299	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité	<input type="checkbox"/>
		Zone de restructuration de la défense	<input type="checkbox"/>
		Zone de développement prioritaire	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
<input type="checkbox"/>	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA :	Visa : CGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné : <input type="checkbox"/>
-----------------------------	-------------------------------------	--

Identité du déclarant:	
Date:	17/06/2022 Lieu: LES BORDES
Civilité du déclarant :	M
Nom du déclarant :	ULAS REMZI
Qualité du déclarant :	GERANT

Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :
---	---------------

IMPOT SUR LES SOCIETES

**N° 2065 bis-SD
2022**

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTÉ A LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case : X

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
	e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION					
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise 2AZ - SIREN : 884205121				Néant <input type="checkbox"/>		
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/12/2021		
ACTIF				Brut	Amortissements-Provisions	Net
				1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	35 428	
		Autres* (3)	072	074	75 330	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	2 936	
	Charges constatées d'avance*		092	094		
Total II		096	098	113 694		
Total général (I + II)				110	112	113 694
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	10 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*			131		
	Report à nouveau			134	-2 573	
	Résultat de l'exercice			136	51 420	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	58 847	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	534	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	3 094	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....			169	51 219	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	54 847		
Total général (I + II + III)				180	113 694	
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2022

ANNEXE 1033-B-1 - FICHE D'EXPLOITATION

FORMULAIRE DÉPOSÉ

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>2AZ - SIREN : 884205121</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
			Services *	217	218	
				346 646		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
346 646						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	
294 600						
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	
52 046						
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices *				306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	
51 420						
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	51 420	314		
B – RÉSULTAT FISCAL						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
997						
Déductions	Entreprises nouvelles (44 septies)	986	ZFU 1A (44 octies et octies A)	987	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981
	ET (44 septies A)	989	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies C)	138
	Bassins d'emplois à redynamiser (44 quaterdecies)	991	Investissements outre-mer	344	ZI-ANG (44 quaterdecies)	345
	BD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septedecies)	993		
	Circulaires div. au titre du report en arrière du dédit	346	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						
352 51 420						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						
370 51 420						

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

ANNUAIRE DES ÉTATS DÉCLARATIFS
N° 2022-01-01 - TELEREG - FR

Formulaire obligatoire (article 392 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **2AZ - SIREN : 884205121**

Néant

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ¹
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	000		012		001		000		
	Autres	010		012		011		010		
Immobilisations corporelles	Terrains	020		022		021		020		
	Constructions	030		032		031		030		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	040		042		041		040		
	Installations générales, agencements divers	050		052		051		050		
	Matériel de transport	060		062		061		060		
	Autres immobilisations corporelles	070		072		071		070		
	Immobilisations financières	080		082		081		080		
TOTAL		090		092		091		090		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		501		500		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		511		510		
	Constructions	520		522		521		520		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		531		530		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		541		540		
	Matériel de transport	550		552		551		550		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		561		560		
TOTAL		570		572		571		570		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)

Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1
	2
	3
	4
	5
	6
	-
	8
	9
	10

Immobilisation	Valeur d'actif ¹	Amortissements ¹	Valeur résiduelle	Prix de cession ¹	Plus ou moins-values			
					Court terme ²	Long terme		
						19% ³	15% ou 12,8% ⁴	0% ⁵
1	2	3	4	5	6	7	8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
-								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	581	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19% ³		579	Regularisations	590	583	591	595
TOTAL					590	585	597	599

¹ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-S6E.

² Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis 1A, 238 F et 298C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>2AZ - SIREN : 884205121</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Immob. incorporelles	701		705					
Terrains	710		715					
Constructions	720		725					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745					
Matériel de transport	750		755					
Autres immobilisations corporelles	760		765					
TOTAL		770	775					
					Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
					1			
					2			
					3			
					4			
					5			
					6			
					7			
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982				
Fusion-absorption : déficits transférés de plein droit - art 209-B-12		982 bis	Fusion-absorption : nombre d'opérations		982 ter			
Déficits imputés				983				
Déficits reportables				984				
Déficits de l'exercice				860				
Total des déficits restant à reporter				870				
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin		325		
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380	
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: 2AZ - SIREN : 884205121

Néant *

Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651

Effectifs affectés à l'activité artisanale	861
--	-----

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	346 646
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	346 646

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	224 226
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	34 185
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	258 411

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	137	88 235
-----------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	88 235
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020 x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022 346 646 Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026
Période de référence	024 01/01/2021 160 31/12/2021
Date de cessation	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2AZ - SIREN : 884205121 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MONSIEUR	Nom complet	REMZI ULAS	% de détention	100	Nb de parts ou actions	10000
Nom marital							
Naissance : Date	01/01/1980	N° Département	99	Commune	KAYSERI	Pays	TURQUIE
Adresse : 9 ROUTE D ORLEANS							
		45460	LES BORDES				

Titre	Nom complet			% de détention	Nb de parts ou actions		
Nom marital							
Naissance : Date	N° Département		Commune	Pays			
Adresse :							

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [2AZ - SIREN : 884205121]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 ou Année : 2021	
Dénomination de l'entreprise : 2AZ	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 884205121	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

SAS 2AZ
 9 Route d'Orléans - 45460 Les Bordes
 Siret : 884 05 1240 0000 ORLEANS 07 80 57 72 13

